

Accès aux bibliothèques territoriales pour toutes et tous

- Exemption du contrôle du passe sanitaire pour les services publics de proximité
- Retour aux jauges permettant la distanciation sociale
- Arrêt des sanctions et des suspensions de salaires.

Les bibliothèques sont un service public d'accès à l'information et à la culture. Elles ont un rôle social essentiel. Ouvertes quasi en continu depuis le premier déconfinement, elles ont mis en place des jauges, l'obligation du port du masque et du gel hydro-alcoolique, des quarantaines, des horaires et des services adaptés afin de protéger agent.e.s et usager.e.s. Les publics et les bibliothécaires ont fait preuve d'adaptation en continu, en appliquant des changements perpétuels et pénibles qui ont été acceptés car leur justification était sanitaire.

Le contrôle du passe sanitaire s'oppose fondamentalement aux valeurs et aux missions d'accès à la culture pour tous.tes, sans discrimination aucune. Pour l'ensemble de la profession, cette situation constitue un précédent : c'est en effet tout à fait historique que l'on demande aux bibliothécaires de refuser l'entrée des équipements à une partie de la population.

Actuellement, les librairies, les Bibliothèques Universitaires, la Bibliothèque Publique d'Information, la Bibliothèque Nationale de France, les bibliothèques spécialisées... ne sont pas soumises à l'obligation du passe sanitaire. Deux poids deux mesures : pourquoi cette inégalité de traitement entre les publics ?



Depuis le mois de septembre, de nombreuses bibliothèques de Seine-Saint-Denis se sont mobilisées devant leur établissement pour rencontrer les usagers, interpeller leurs élus et réclamer l'abandon du passe sanitaire en bibliothèque.

Face à cette forte mobilisation, dans la moitié des villes du département, il a été décidé de ne pas contrôler les 12-17 ans, ainsi que les étudiants. Nos employeurs s'appuient sur les exceptions

cités dans le décret du 7 août et qui exemptent de contrôle de pass sanitaire les usagers « *accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche* ».

Conformément à la charte de l'UNESCO de 1994 qui affirme que les bibliothèques « *doivent être matériellement accessible à tous* », la CGT revendique que l'ensemble des usager.e.s soient exempté.e.s du contrôle du passe sanitaire.

La CGT affirme son opposition à une loi qui, au travers du passe sanitaire, remet en cause le libre accès aux lieux de culture, aux équipements sportifs, de loisirs et établissements de santé en contribuant à alimenter les clivages entre les citoyens et citoyennes détenteurs ou détentrices du passe sanitaire et les autres.

Appel à la mobilisation en Seine-Saint-Denis

Rdv Mercredi 10 novembre devant nos équipements

Continuons à interpeller nos élus et à demander le soutien de nos usagers

Restons mobilisé.e.s

un préavis de grève départemental couvre l'ensemble des initiatives du 8 au 30 novembre 2021